

**MARNEetGONDOIRE**

communauté d'agglomération

# Rapport d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget assainissement

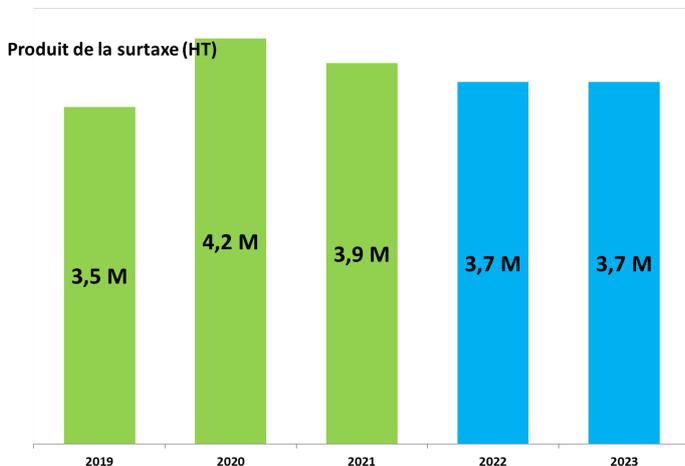
ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE



La communauté d'agglomération a initié en 2007 un programme pluriannuel d'investissement conséquent afin de réhabiliter ses réseaux ou de développer la mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement. Le PPI est inchangé a été ajusté dans le montant de son autorisation de programme.

## 1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. LA SURTAXE ASSAINISSEMENT



Fin 2021, le conseil communautaire a voté pour la neuvième année consécutive la stabilité du taux de la surtaxe assainissement pour 2021, alors même que le PPI reste ambitieux.

Les perspectives budgétaires reposent sur une évolution moyenne de ces dernières années, à savoir un produit moyen de 3,7 M€. Il y a en effet une baisse du rendement de la surtaxe en 2021.

Toutefois, cette estimation semble prudente.

### 1.2. LA TAXE DE RACCORDEMENT

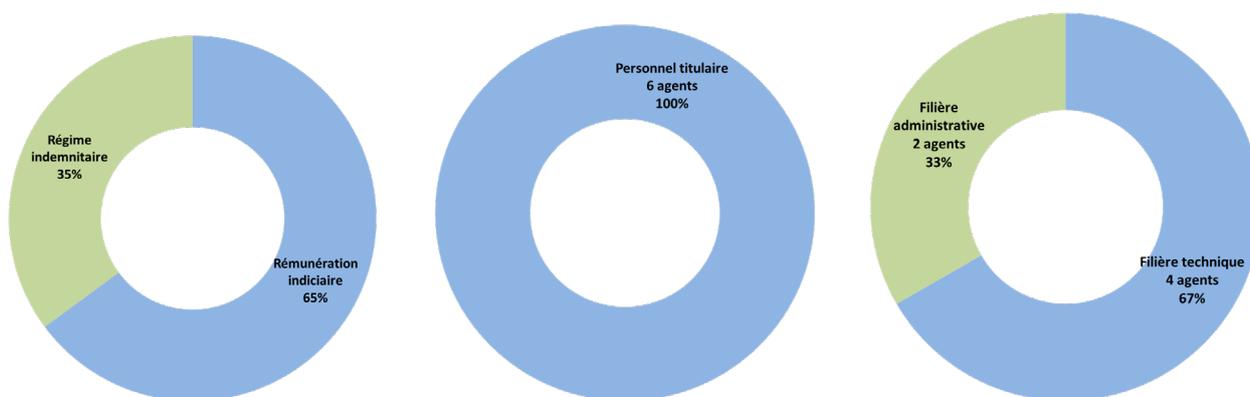
La taxe de raccordement est la deuxième ressource du budget assainissement. Au regard de la difficulté à estimer un produit qui est dû par les redevables lors du raccordement au réseau d'assainissement et lors du dépôt du permis de construire, il est proposé de valoriser au budget primitif 2022 un volume de 300 k€.

Il faudra toutefois inscrire une enveloppe au titre des annulations de permis des années antérieures (100 k€)

## 2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### 2.1. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les trois graphiques suivants illustrent le poids de différents éléments dans la masse salariale en se basant sur les hypothèses de la construction budgétaire 2022.



Les tableaux ci-dessous permettent une lecture complémentaire avec une rétrospective depuis 2020.

Un effort sur la masse salariale a été réalisé en 2021, avec le non remplacement d'un agent. Le budget assainissement ne mentionne ni heures supplémentaires, ni avantage en nature (hors ticket restaurant). Le temps de travail applicable par défaut sur la collectivité est de droit commun (1 607 heures annuelles).

	CA 2020		Pré CA 2021		DOB 2022	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Rémunération indiciaire	179 k€	49%	154 k€	47%	163 k€	49%
Régime indemnitaire	96 k€	26%	90 k€	28%	88 k€	27%
Charges	89 k€	24%	82 k€	25%	79 k€	24%
<b>Total Masse Salariale</b>	<b>364 k€</b>	<b>100%</b>	<b>325 k€</b>	<b>100%</b>	<b>330 k€</b>	<b>100%</b>

	2020		2021		2022	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Personnel titulaire	6	86%	6	100%	6 agents	100%
Personnel non titulaire	1	14%	0	0%	0 agents	0%
<b>Nombre agents</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>	<b>6 agents</b>	<b>100%</b>

	2020		2021		2022	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Filière technique	5	71%	4	67%	4 agents	67%
Filière administrative	2	29%	2	33%	2 agents	33%
<b>Nombre agents</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>	<b>6 agents</b>	<b>100%</b>

## 2.2 LA CHARGE DE LA DETTE

La communauté d'agglomération a développé un important partenariat avec l'agence de l'eau en terme de subventions ou de prêt à taux zéro. Ce partenariat a permis de ne pas emprunter en 2021 sur le marché bancaire concurrentiel.

Les orientations budgétaires 2022 reposent sur une croissance de la charge des intérêts d'emprunt.

En appliquant les critères de la charte Gissler, 100% de notre dette est saine avec un risque estimé le plus faible possible tant sur la structure que sur le sous-jacent.

Capital restant dû	12 527 195 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	1,00%
Durée de vie résiduelle	12 ans et 10 mois
Durée de vie moyenne	7 ans
Nombre de lignes	75



De plus, la composition de notre panier de la dette nous permet de dynamiser la gestion de la dette :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	8 964 030 €	71,56%	1,26%
Variable	3 163 165 €	25,25%	0,24%
Livret A	400 000 €	3,19%	1,25%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>12 527 195 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,00%</b>

Le besoin de financement évolue pour connaître un pic en 2020 en application du programme pluriannuel d'investissement :

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nouveaux emprunts AESN (a)</b>	13 k€	326 k€	150 k€	150 k€	150 k€
<b>Nouveaux emprunts bancaires (b)</b>	0 k€	0 k€	550 k€	500 k€	1 000 k€
<b>Remboursements (c)</b>	1 290 k€	1 268 k€	1 253 k€	1 076 k€	1 063 k€
<b>Besoin de financement (a+b-c)</b>	<b>-1 277 k€</b>	<b>-942 k€</b>	<b>-553 k€</b>	<b>-426 k€</b>	<b>87 k€</b>

### 1.1. LES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les autres charges du budget assainissement sont notamment les charges à caractère général et les reversements des subventions AESN relatives à la mise en conformité des réseaux aux habitants. Les modalités de reversements ont été modifiées en 2020 générant un rattachement à hauteur du solde de la recette perçue.

Dans la continuité de l'exercice 2021, 2022 affichera des crédits pour des apurements de charges 85k€. C'est une demande de la Trésorerie afin d'améliorer la qualité des comptes, en nettoyant des comptes non régularisés (notamment des écritures de TVA de 2004 et 2005).

Il y aura enfin une participation au SMCBANC de 5 k€ afin de solder les dettes du syndicat et pratiquer à sa dissolution.

### 1.2. L'EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>DRF</b>	963 k€	1 319 k€	511 k€	940 k€	940 k€	960 k€
<b>% d'évolution</b>	-19,8%	36,9%	-61,3%	83,9%	0,0%	2,1%

Il y a une cohérence dans la valorisation des dépenses de fonctionnement, hormis l'exercice 2021 qui a été marqué par la crise sanitaire.

## 2. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion affichent une épargne correcte, grâce à une diminution des charges de fonctionnement, à une dynamique de la surtaxe ainsi qu'à sa gestion active de la dette (la dette à taux 0 de l'agence de l'eau ne fait appel qu'à du remboursement du capital).

	2018	2019	2020	2021	2022
+ Produits de gestion courante *	3 852 k€	3 411 k€	4 765 k€	4 446 k€	4 196 k€
- Charges de gestion courante *	1 077 k€	879 k€	1 341 k€	1 022 k€	810 k€
<b>= Épargne de gestion</b>	<b>2 775 k€</b>	<b>2 531 k€</b>	<b>3 424 k€</b>	<b>3 424 k€</b>	<b>3 386 k€</b>
- Charges financières	176 k€	186 k€	230 k€	190 k€	130 k€
<b>= Épargne brute</b>	<b>2 599 k€</b>	<b>2 345 k€</b>	<b>3 194 k€</b>	<b>3 234 k€</b>	<b>3 256 k€</b>
- Remboursement capital dette	1 085 k€	1 250 k€	1 301 k€	1 450 k€	1 300 k€
<b>= Épargne nette</b>	<b>1 514 k€</b>	<b>1 095 k€</b>	<b>1 893 k€</b>	<b>1 784 k€</b>	<b>1 956 k€</b>

\* Les produits sont retraités des reprises de résultat de fonctionnement suite à l'intégration de communes.

### 3. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement sont la traduction opérationnelle du plan pluriannuel d'investissement qui repose sur l'autorisation de programme lié au PPI 2015-2021. Le montant de l'AP doit être réévalué au regard du glissement des PPI.

	AP	< CP 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022
<b>TOTAL DEPENSES ACTUELLES</b>	34,6 M€	24,1 M€	2,3 M€	4,1 M€	4,0 M€
<b>TOTAL DEPENSES PROPOSEES</b>	34,6 M€	24,1 M€	2,3 M€	3,8 M€	4,3 M€
<b>RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)</b>	34,6 M€	24,1 M€	2,3 M€	3,8 M€	4,3 M€

La communauté d'agglomération a développé un important partenariat avec l'agence de l'eau Seine Normandie avec 350 k€ de subventions qui ont déjà été notifiées et qui seront inscrites au budget 2022. Le Conseil Départemental apporte également un soutien financier.